



**DÉLIBÉRATION N°2014-11-14-8.1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 14 novembre 2014**

**POINT 8.1 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS (CCDC) DE L'UNIVERSITE DE  
NANTES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;  
**VU** l'avis du Comité Technique du 30 septembre 2014 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 30 voix pour, la mise en place de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC) selon les modalités suivantes :

- ✓ Le corps électoral est composé de l'ensemble des doctorants contractuels exerçant au sein de l'établissement à la date du 4 décembre 2014.
- ✓ Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires, 2 suppléants
- ✓ Modalités du vote : scrutin de sigle et vote par correspondance uniquement
- ✓ Durée du mandat : 4 ans.

À Nantes, le 14 novembre 2014  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX